



SSIAP 3

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PUBLIC VISÉ

Personnes souhaitant devenir Chef de service d'un Service de Sécurité Incendie.

PRÉ REQUIS

Respect des dispositions de l'article 6§1 de l'arrêté du 2 mai 2005 dont par exemple :

Diplôme de niveau 4 minimum (NB : ou validation des acquis de l'expérience)
Ou diplôme d'ERP2 ou d'IGH2 ou SSIAP2 et justifier de 3 ans d'expérience dans la fonction

Qualification de secourisme en cours de validité

DURÉE

224 Heures – Examen compris

NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 maximum

OBJECTIF

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction de Chef de service d'un service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Moyens pédagogiques

- Films
- Apprentissage sous forme de mise en situation
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires
- Visite de site
- QCM

Moyens techniques

- Vidéoprojecteur
- Ordinateur
- Bac a feu écologique
- Divers moyen d'extinction
- Plateau technique (SSI, PC sécurité...).
- Télécommande QCM

Moyens d'encadrement

- Formateur SSIAP3.



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Autres sources d'informations

fagerh

agefiph

MSPH.fr

Nos formations peuvent vous être accessibles.

Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation. Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation des acquis par des mises en situation sous forme de jeux de rôles
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation
- Diplôme



SSIAP 3

CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES

PROGRAMME

SEQUENCE 1 : LE FEU ET SES CONSÉQUENCES - 12H

- Le Feu
- Comportement au feu
- Mise en œuvre des moyens d'extinction

SEQUENCE 2 : LA SÉCURITÉ INCENDIE ET LES BÂTIMENTS – 65H

- Matériaux de construction
- Études de plans
- Outils d'analyse

SEQUENCE 3 : LA RÉGLEMENTATION INCENDIE - 70H

- Organisation générale de la réglementation
- Classement des bâtiments
- Dispositions constructives et techniques
- Moyens de secours
- Visites
- Notions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées

SEQUENCE 4 : GESTION DES RISQUES - 23H

- Analyse des risques
- Réalisation des travaux de sécurité
- Documents administratifs

SEQUENCE 5 : CONSEIL AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT 5H

- Information de la hiérarchie
- Veille réglementaire

SEQUENCE 6 : CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SÉCURITÉ - 6H

- Les commissions de sécurité.

SEQUENCE 7 : LE MANAGEMENT DE L'ÉQUIPE SÉCURITÉ - 26H

- Organiser le service
- Exercer la fonction d'encadrement
- Notions de droit du travail
- Notions de droit civil et pénal

SEQUENCE 8 : LE BUDGET DU SERVICE SÉCURITÉ - 8H

- Suivi budgétaire du service
- Fonction achat
- Fonction maintenance

ÉVALUATION

- Épreuve écrite 1 : QCM 40 questions portant sur l'ensemble du programme (40 minutes)
- Épreuve écrite 2 : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissement non isolés de 1^{ère} catégorie ou 2^e catégorie (2h30)
- Épreuve orale : Jury (15 minutes par stagiaire)